



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 septembre 2009  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Sixième session**  
Genève, 30 novembre-11 décembre 2009

## **Rapport national présenté conformément au paragraphe 15 a) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Cambodge**

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

## I. Méthodologie et processus de consultation

1. Le rapport national du Cambodge a été établi conformément aux Directives générales pour la préparation des informations fournies dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU), publiées sous la cote A/HRC/6/L.24. Un groupe de travail de l'EPU national a été mis sur pied aux fins de l'élaboration de ce rapport, sous la coordination de la Commission cambodgienne des droits de l'homme. Le groupe de travail a mené un certain nombre de réunions et consultations avec les organismes et ministères nationaux compétents. À la dernière réunion, la consultation s'est tenue avec le concours de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) qui contribuent à la promotion des droits de l'homme au Cambodge (les noms et observations de ces ONG figurent à l'annexe I).

## II. Historique

2. Le Cambodge est sorti d'une période tragique, faite d'épreuves et de souffrances. Il s'est trouvé ravagé par les conflits et la guerre civile qui ont complètement détruit et réduit à néant tout le maillage social et notamment les services d'éducation, de santé et de protection sociale. La perte de personnels qualifiés et la dévaluation du capital humain dues au régime khmer rouge a entraîné pour le Cambodge des souffrances inouïes et des conséquences dévastatrices.

3. On comprend dès lors que le pays ait eu à faire un long chemin pour se remettre de ses vicissitudes, surmonter l'adversité et s'engager dans un processus d'édification de la paix, de réconciliation nationale, de reconstruction et de développement. Ce n'est qu'en 1991 qu'il s'est mis à renaître de ses cendres. Mais même à partir de ce renouveau et après les élections générales de 1993, dans le sillage des Accords de paix de Paris de 1991, pendant des années, le Cambodge a rencontré des obstacles sur sa route, causés par un environnement politique peu enclin à évoluer, qui l'ont empêché de progresser dans l'instauration d'institutions, le redressement de l'économie et la création d'autres infrastructures.

4. Dans ces conditions, il faudrait tenir compte, lorsque l'on dresse le bilan de l'état des droits de l'homme au Cambodge, de la situation passée et des efforts déployés dès après la signature des Accords de paix de Paris pour assurer la paix et la stabilité, la reconstruction et le développement du pays avec le soutien de la communauté internationale et grâce au processus évolutif de réconciliation nationale, fondé sur la politique du gagnant-gagnant menée par le Gouvernement royal à la fin des années 90<sup>1</sup>.

5. En bref, sur une période de près de trente ans, le Cambodge est passé par des événements politiques capitaux au cours desquels il a manifesté son courage et sa persévérance en tant que nation qui a traversé trois étapes difficiles sur la voie de son développement et de sa reconstruction, notamment dans le domaine des droits de l'homme, à savoir:

**Première étape:** Le 7 janvier 1979 marque le début d'une période historique pendant laquelle la nation est libérée du régime génocidaire; cette étape est caractérisée par un virage à 180° dans l'histoire contemporaine du Cambodge puisque le peuple échappe alors à la tragédie qui lui était imposée par le régime khmer rouge.

**Deuxième étape:** Les Accords de paix de Paris du 23 octobre 1991 posent le cadre dans lequel le Cambodge est reconnu en tant qu'État pleinement légitime et souverain. En tant que nation, le Cambodge passe par un processus politique de réconciliation nationale, suscitant ainsi la tenue d'élections générales avec le concours de l'Organisation des Nations

Unies en vue de la création d'une assemblée constituante et de la restauration du Royaume du Cambodge sous la direction de **l'ancien roi Norodom Sihanouk**. L'Assemblée constituante est donc créée à la suite d'élections libres et générales tenues au scrutin secret, préalables à la création de l'Assemblée nationale et du Gouvernement royal. La Constitution, qui prévoit le multipartisme et le pluralisme dans la direction du pays, est ensuite adoptée en 1993.

**Troisième étape:** Grâce à la politique du gagnant-gagnant menée par **Samdech Akka Moha Sena Padei Techo Hun Sen**, le Gouvernement royal instaure pleinement la paix en 1998, recentrant ainsi ses efforts sur le développement politique et économique. Le Cambodge prépare seul, avec succès, les deuxièmes élections législatives à la fin des années 90 (1998). Elles permettent au monde de se faire une idée de la démocratisation du Cambodge ainsi que de son attachement continu aux droits de l'homme et des progrès réalisés en la matière.

6. Actuellement, le Cambodge est connu pour son bilan non négligeable dans de nombreux domaines, notamment en matière de droits politiques, économiques, sociaux et culturels, ceci, grâce à la démocratisation. Il a organisé plusieurs élections démocratiques (aux niveaux national, provincial et local par le truchement de ses institutions compétentes) et enregistré une croissance économique remarquable au cours des cinq dernières années, résultats dont une bonne partie peut être attribuée à la stabilité politique et à la sécurité dans lesquelles vit le pays.

7. La stabilité politique actuelle, obtenue et consolidée au prix de la persévérance après les conflits, permet au Cambodge de se lancer dans des programmes de réforme suivis dans tous les secteurs, de reconstruire ses capacités institutionnelles, de fortifier son infrastructure économique et sociale et de créer un climat porteur à même d'attirer les investissements de sources à la fois internes et externes, dans l'intérêt d'une forte croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

8. Malgré l'impact de la crise financière mondiale, le Gouvernement royal a poursuivi ses réformes de fond et continué à créer des conditions objectives propices au rétablissement et au développement du pays. Il a garanti les droits et libertés et est demeuré attaché à la réalisation des principaux droits de l'homme que les citoyens cambodgiens soient capables d'exercer, tels qu'ils sont consacrés dans la Constitution et conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux conventions internationales et aux Pactes internationaux et autres instruments internationaux pertinents. Dans ce contexte, la capacité institutionnelle des organismes gouvernementaux s'est renforcée progressivement, notamment celle de l'institution nationale des droits de l'homme. Le Gouvernement a étendu son partenariat et sa collaboration avec les ONG et les organismes compétents en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Les droits de l'homme sont autant de principes fondamentaux qui ont été repris dans les grandes lignes directrices ainsi que dans les plans et programmes pertinents pour la poursuite du développement du pays.

### III. Situation générale

#### A. Géographie

9. Le Cambodge, d'une superficie de 181 035 kilomètres carrés, est situé en Asie du Sud-Est et a pour voisins la Thaïlande, le Viet Nam et le Laos. Il est divisé, outre la municipalité de Phnom Penh, en 23 provinces, 26 municipalités, 159 districts, 8 *khans* (arrondissements), 1 417 communes et 204 circonscriptions comprenant 13 764 villages.

## **B. Population**

10. Le Cambodge compte actuellement une population de 13,4 millions d'habitants, dont 51,5 % de femmes, 19,4 % de citadins et 80,6 % de ruraux. Il ressort du recensement de la population que le taux de croissance démographique moyen au cours des dix dernières années a été d'environ 1,54 %. En 2005, la densité de la population était de 75 habitants/km<sup>2</sup> et, en 2010, devrait atteindre 86 habitants/km<sup>2</sup>.

11. Le Royaume du Cambodge abrite les résidents étrangers suivants: Vietnamiens, Chinois, Chams, Thaïlandais, Européens, Africains, Laotiens, Japonais, Coréens, etc., et les groupes ethniques ci-après: Kuis, Steurngs, Tampuans, Phnongs, Proavs, Krungs, Pors, Kareths, Saochs, KachOrls, Rorbels, Tha'Morns et Jaraïs. Ces groupes vivent, travaillent et gagnent leur vie en toute liberté.

## **C. Religions**

12. Aux termes du paragraphe 3 de l'article 43 de la Constitution cambodgienne, «[l]e bouddhisme est la religion de l'État», pratiquée par la majorité des Cambodgiens. À côté du bouddhisme, la population, y compris les personnes issues de groupes ethniques distincts, pratique sans discrimination, selon ses convictions et traditions, d'autres religions, tels le christianisme, l'islam, le caodaïsme, l'animisme, etc.

## **D. Langues**

13. La langue officielle est le khmer. Au Cambodge, on utilise et on parle sans discrimination des langues étrangères comme l'anglais, le français, le chinois, le japonais, le coréen, le thaï et le vietnamien, etc.

## **E. Économie**

14. Au cours de la période de cinq ans allant de 2003 à 2007, la croissance économique a atteint un taux moyen de 10 % par an, le taux d'inflation a été inférieur à 5 % et le taux de change a été normalement stable. Le revenu par habitant est passé de 398 dollars des États-Unis (en 2000) à 625 dollars (en 2008). Le taux de pauvreté a baissé de plus de 1 % par an.

## **F. Philosophie politique**

15. Le Royaume du Cambodge est une monarchie constitutionnelle qui a adopté le système démocratique assorti du pluripartisme, ainsi qu'il est stipulé à l'article premier et à l'article 51 de la Constitution de 1993.

## **G. Structure de l'État**

16. Le Royaume du Cambodge est un État indépendant, souverain, pacifique, neutre et non aligné. Le pouvoir de l'État se répartit entre trois branches distinctes, législative, exécutive et judiciaire.

- **Pouvoir législatif:** il est représenté par le Sénat et l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale est issue d'élections libres et générales, tenues au scrutin secret pour un mandat de cinq ans. Le Sénat a été créé en 1999, certains de ses membres sont nommés, d'autres sont élus au suffrage indirect. Le nombre de

sénateurs ne peut excéder la moitié de celui des députés à l'Assemblée nationale. Les sénateurs siègent pour un mandat de six ans.

- **Pouvoir exécutif:** il est représenté par le Gouvernement royal, sous la conduite du Premier Ministre, accompagné d'un certain nombre de vice-premiers ministres, ministres d'État, ministres et secrétaires d'État. Le Premier Ministre est chef du Gouvernement, il est membre de l'Assemblée nationale, issu du parti qui a gagné les élections. Les autres membres du Gouvernement sont choisis parmi les députés à l'Assemblée nationale ou en dehors de celle-ci, mais doivent appartenir à des partis politiques qui ont gagné des sièges à l'Assemblée nationale.
- **Pouvoir judiciaire:** le pouvoir judiciaire s'entend des juridictions de tous niveaux qui sont chargées de garantir en toute indépendance le respect de la loi et d'assurer le cadre juridique pertinent pour la protection de tous les droits et libertés du peuple cambodgien.

## **IV. Développement des cadres institutionnels des droits de l'homme**

### **A. Droits de l'homme et Commission du Sénat chargée de recevoir les plaintes**

17. Cette Commission fait partie des neuf commissions du Sénat chargées de protéger les droits légitimes des citoyens. Au nom du Sénat, elle s'acquitte des rôles et responsabilités qui vont de pair avec le règlement des requêtes et des plaintes déposées par les personnes dont les droits ont été violés. Elle est habilitée à examiner les plaintes déposées par des personnes qui se disent victimes d'une violation de leurs droits, enquête sur ces faits et fait rapport au Gouvernement qui est appelé à résoudre les problèmes. En 2009, le Sénat a reçu 24 plaintes (dont six contre des décisions judiciaires, 11 contre des décisions émanant d'autorités provinciales et sept sont en cours de règlement par les citoyens intéressés eux-mêmes).

### **B. Droits de l'homme et Commission de l'Assemblée nationale chargée de recevoir les plaintes**

18. Cette Commission fait partie des neuf commissions de l'Assemblée nationale. En tant que représentants du peuple, les membres de la Commission sont investis du devoir de protéger les droits de l'homme et traitent des requêtes et des plaintes déposées par les citoyens dont les droits ont été violés par différents organismes, comme le fait son homologue du Sénat. Elle a reçu 126 communications au cours du premier semestre de 2009, dont 87 cas portant sur des différends fonciers et 39 sur des décisions judiciaires et d'autres questions.

### **C. Commission cambodgienne des droits de l'homme**

19. La Commission cambodgienne des droits de l'homme est l'organe gouvernemental chargé de promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit au Cambodge. Elle a été créée par le décret royal n° NS/RKT/0100/008, daté du 18/01/2000, et le décret royal n° NS/RKT/0209/163, daté du 13 février 2009, portant amendement des articles 2 et 5 du décret royal n° NS/RKT/008, daté du 18/01/2000, portant création de la Commission cambodgienne des droits de l'homme, chargée d'enquêter sur les plaintes de toutes sortes,

de les régler, de recueillir des informations sur le respect des droits de l'homme, d'organiser la formation et la diffusion des droits de l'homme et d'établir les rapports sur les droits de l'homme à l'intention des organes des Nations Unies. En 2007, elle a reçu 810 plaintes, dont 625 sont à l'examen. Elle poursuit ses travaux sur 185 plaintes, et a enquêté sur 171 cas, rédigé des lettres d'intervention dans 89 affaires et contribué au règlement de sept cas.

#### **D. Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge**

20. En termes de coopération internationale, il est parfaitement évident que le pays s'est employé à travailler à la promotion et à la protection des droits de l'homme sous les auspices de l'ONU. Depuis la fin du processus de paix en 1993, il a prêté sa coopération à l'ONU en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'installation du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge et du mandat confié aux représentants spéciaux du Secrétaire général qui se sont succédé. Ces engagements se sont même poursuivis avec l'acceptation du renouvellement régulier du mandat des Représentants spéciaux du Secrétaire général et du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge.

21. Depuis novembre 2003, le Gouvernement royal du Cambodge n'a cessé de coopérer avec le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge afin de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme au Cambodge, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités. L'acceptation de la nomination pour un mandat d'un an du Rapporteur spécial pour les droits de l'homme au Cambodge, chargé d'aider le pays en matière de droits de l'homme, illustre bien les efforts sincères et les engagements fermes du Gouvernement royal dans ce domaine.

#### **E. Organisations non gouvernementales locales et internationales**

22. Au Cambodge, la société civile s'est développée de plus en plus en s'intéressant activement à la promotion des intérêts économiques et sociaux, de la démocratie et des droits de l'homme dans tous les domaines. Des ONG, dotées d'une structure propre, ont été créées en vue de mettre en œuvre, à l'échelle du pays, des programmes et activités de leur ressort, subventionnées par les pouvoirs publics. Le Cambodge compte aujourd'hui près de 2 000 ONG locales et internationales qui mènent des activités dans les domaines et les secteurs les plus divers; 60 d'entre elles sont actives dans le domaine des droits de l'homme; 23 se sont regroupées en collectif, à savoir le Comité cambodgien d'action pour les droits de l'homme dont le rôle est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans le domaine de l'éducation, de la vulgarisation et de la formation des Forces armées par exemple.

#### **F. Sur la voie de la création d'une institution nationale des droits de l'homme**

23. Les 26 et 27 septembre 2006, le Gouvernement royal, représenté par la Commission cambodgienne des droits de l'homme et en coopération avec le Groupe de travail pour le mécanisme des droits de l'homme de l'ASEAN, a organisé dans la province de Siem Reap une conférence sur la création d'une institution nationale des droits de l'homme. Il a été convenu en principe que la création de cette institution obéirait aux Principes de Paris. Le Groupe de travail conjoint Gouvernement-organisations de la société civile rédige un projet de loi sur la question.

## **G. Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (Tribunal chargé de traduire en justice les auteurs de crimes commis sous le régime khmer rouge)**

24. En 2003, le Gouvernement royal et l'Organisation des Nations Unies sont parvenus à un accord concernant la poursuite, dans le cadre du droit cambodgien, des crimes commis pendant la période du Kampuchéa démocratique. Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ont été créées à cet effet (Chambres extraordinaires ou CETC). Elles sont entrées en fonctions en 2006. Dans une déclaration commune publiée le 23 février 2009, les hauts représentants du Gouvernement royal et de l'ONU se sont félicités des résultats non négligeables enregistrés par les CETC dès l'ouverture des audiences publiques lors du premier procès devant les CETC et ont reconnu les progrès importants réalisés dans la lutte contre l'impunité des crimes commis autrefois par les Khmers rouges. Il est à souhaiter que les CETC servent de tribunal modèle pour le système judiciaire qui sera mis en place ultérieurement.

## **V. Réformes juridique et judiciaire**

25. Le Gouvernement royal œuvre prioritairement à l'amélioration des systèmes juridique et judiciaire en s'attendant à un processus de réforme, principalement par l'adoption de lois, de stratégies, de dispositions et de mesures tendant à accroître la capacité, l'indépendance et la neutralité de l'appareil judiciaire, l'une des priorités et des tâches à remplir pour affermir l'état de droit.

26. Le Cambodge a nettement progressé dans l'adoption et la ratification de lois diverses. Sous la troisième législature, ce ne sont pas moins de 140 lois qui ont été promulguées (dont trois grands codes – Code de procédure pénale, Code de procédure civile et Code civil). Bon nombre de textes de loi et de règlement adoptés au cours des dix dernières années portent sur des questions d'ordre politique, économique, social ou culturel<sup>2</sup>; ils ont contribué à la réalisation des droits de l'homme fondamentaux dans différents domaines. De même, pour améliorer le système judiciaire et, tout particulièrement, le responsabiliser, le Gouvernement royal a créé l'Académie royale des professions judiciaires qui a pour mission de former les juges et les procureurs et d'en accroître les capacités<sup>2</sup>.

27. Le Gouvernement royal tient à poursuivre son programme et ses stratégies de réforme des systèmes juridique et judiciaire pour parvenir aux sept objectifs suivants:

- Protéger les droits de l'homme et les libertés individuelles;
- Moderniser la législation;
- Permettre aux citoyens d'accéder à l'information et aux tribunaux;
- Améliorer le déroulement des procès et les services connexes dans l'idée d'en accroître la qualité;
- Étendre les services judiciaires, notamment le pouvoir des tribunaux et les services du ministère public;
- Instituer une procédure de règlement extrajudiciaire des différends;
- Développer les institutions juridiques et les tribunaux pour qu'ils puissent s'acquitter avec succès de leur mission.

28. Les lois et différents textes normatifs ont été largement diffusés aux fins d'application sous la direction du Conseil de la réforme juridique et judiciaire. Ils ont été

publiés au Journal officiel qui paraît tous les mois. Par ailleurs, un grand nombre de lois importantes ont été diffusées par le truchement de différents ministères, cabinets, municipalités, provinces ainsi qu'à travers les médias, la radio, la télévision, des réunions publiques et des ateliers de formation. Des mécanismes d'application des lois sont mis en place afin de veiller à la mise en œuvre des lois touchant à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Le Conseil des ministres se réunit régulièrement (tous les vendredis) pour examiner et dresser des plans d'action en vue de l'application effective des lois. Dans le passé, le Gouvernement a modifié l'article 51 de la loi relative à la fonction publique pour pouvoir engager plus facilement des poursuites contre les fonctionnaires qui enfreignent la loi. Le pouvoir législatif a un rôle important à jouer dans le contrôle de l'application des lois dans la mesure où il peut demander aux membres du Gouvernement de rendre compte de leur action. Le ministère public intervient chaque fois qu'un acte criminel est commis en faisant office de mécanisme spécial chargé de contrôler l'application de la loi et de poursuivre les violations des droits de l'homme en dressant des actes d'accusation dont il saisit les tribunaux.

29. Il existe deux degrés de juridiction au Cambodge:

- Les tribunaux de première instance (aux niveaux provincial et municipal) et le tribunal militaire sont les principales juridictions du premier degré. Chaque tribunal de première instance est compétent sur le territoire d'une province ou d'une municipalité particulière, alors que le tribunal militaire qui a son siège à Phnom Penh est compétent pour l'ensemble du territoire du Royaume du Cambodge;
- La cour d'appel et la Cour suprême sont des juridictions du deuxième degré qui siègent à Phnom Penh, dont la compétence s'étend à l'ensemble du territoire du Royaume du Cambodge. Toutes ces juridictions ont un rôle majeur à jouer puisqu'elles règlent tous les litiges et affaires impliquant l'administration ou des questions de légalité. Le tribunal militaire quant à lui n'est habilité à connaître que des infractions de caractère militaire, telles qu'elles sont définies par la loi.

30. Soucieux de réduire les dépenses, notamment la charge des tribunaux, le Gouvernement royal a créé des centres de services judiciaires en tant que projets pilotes au niveau des districts (du moins dans certains d'entre eux). Le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur font office d'agents chargés de l'exécution des projets dans un certain nombre de provinces (Kompong Speu, Kompong Chhnang, Siem Reap, Battambang, Mondulkiri et Rattanakiri). Dans le même temps, dans des zones rurales, huit conseils de commune suivent une formation juridique pour se familiariser aux nouvelles pratiques de règlement à l'amiable de conflits mineurs.

## **VI. Application des lois et traités internationaux**

31. Au plan international, le Royaume du Cambodge est partie à la plupart des instruments humanitaires et relatifs aux droits de l'homme de portée mondiale ou régionale. En 2009, il s'est acquitté de son obligation de soumettre des rapports à plusieurs organes conventionnels, tels le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Son prochain rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est en voie d'établissement.

### **A. Droits économiques, sociaux et culturels**

32. Le Cambodge est d'avis que les droits de l'homme sont indivisibles, interdépendants et indissociables. La démocratie et les droits de l'homme devraient tirer leur valeur et

s'inspirer du principe de l'universalité, assorti de la prise en compte des antécédents historiques, de la réalité politique, économique et culturelle du pays et de sa spécificité. En tant que partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Cambodge attache une grande importance au secteur économique, social et culturel défini aux articles 35 et 36 de la Constitution. À cet égard, au sortir des conflits, le Gouvernement n'a épargné aucun effort pour promouvoir la réalisation de tous les droits de l'homme dans la société en se fixant des objectifs de développement qu'il a énoncés dans des programmes politiques, de types divers (global et sectoriel). L'application de la Stratégie rectangulaire pendant la troisième législature (de 2003 à 2008) s'est soldée par des avancées majeures, d'où des effets positifs sur le tissu social, la culture de paix, la sécurité, la protection sociale, la démocratie et, par contrecoup, sur le respect des droits de l'homme.

## **1. Lutte contre la pauvreté**

33. Le Cambodge accorde une importance particulière et consacre un gros effort à la lutte contre la pauvreté dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme, sans perdre de vue qu'après une longue période de conflits 90 % de la population démunie vit en zone rurale. La réduction de la pauvreté est donc l'une des priorités criantes des grandes orientations dégagées par le Gouvernement, à savoir la Stratégie rectangulaire et le Plan de développement stratégique national pour 1996-2010, conçus comme autant d'instruments en faveur de la population pauvre pour accélérer le développement, des zones rurales en particulier. Le Gouvernement n'a donc cessé de faire des progrès pour assurer un climat macroéconomique favorable à la réduction de la pauvreté.

34. De ce fait, la pauvreté a reculé régulièrement de plus de 1 % par an et les principaux indicateurs sociaux, spécialement dans l'éducation, la santé et l'égalité entre les sexes se sont améliorés<sup>3</sup>. Calculé sur la base de la croissance indiquée plus haut, en 2008, le revenu par habitant était d'environ 625 dollars des États-Unis, soit une augmentation moyenne de 9,5 % par an depuis 1999. Par ailleurs, le Gouvernement royal a veillé à ce que le climat macroéconomique reste sain de façon à soutenir la lutte contre la pauvreté. Il s'est aussi lancé, en prenant les mesures voulues, dans une politique en faveur de la population défavorisée, tout en déployant, dans d'autres secteurs, des efforts susceptibles de contribuer à juguler la pauvreté et, par conséquent, d'améliorer la situation des droits de l'homme dans les domaines pertinents.

## **2. Droit au travail et droit de s'affilier à un syndicat**

35. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 36 de la Constitution cambodgienne, «[c]hacun, quel que soit son sexe, a le droit de choisir un emploi qui soit conforme à ses aptitudes et aux besoins de la société». Le Gouvernement royal s'est efforcé d'offrir des débouchés aux Cambodgiens et en particulier aux personnes démunies pour qu'ils puissent travailler dans le pays ou à l'étranger<sup>4</sup>. Des programmes de formation technique et professionnelle et d'autres projets de formation similaire ont été lancés et encouragés en faveur des groupes les plus vulnérables afin de répondre aux besoins du marché du travail.

36. Au Cambodge, le droit au travail et à choisir son emploi s'exerce sans discrimination, comme le stipule l'article 12 du Code du travail. Le Cambodge prévoit que des directives doivent être élaborées pour assurer la protection des résidents étrangers qui travaillent au Cambodge<sup>5</sup>.

37. Des efforts ont été faits pour réduire la proportion d'enfants affectés à des tâches dangereuses grâce à l'exécution de divers projets et programmes. De plus, les pouvoirs publics ont commencé à mettre à exécution un plan pour les années 2006-2012 visant à éliminer les pires formes de travail des enfants; d'autres textes de règlement touchant au travail des enfants et à des questions concernant le travail sont en cours d'élaboration à cet effet. L'application du Plan stratégique susmentionné poursuit les objectifs ci-après:

a) création d'emplois; b) garantie de conditions d'emploi satisfaisantes pour les ouvriers; c) élaboration et application de la loi relative à la sécurité sociale des ouvriers; d) mise en valeur des ressources humaines.

38. À ce jour, le Cambodge a créé 38 centres de formation technique et centres de formation professionnelle, à savoir: 6 centres d'enseignement supérieur et professionnel, 1 centre technique de niveau intermédiaire, 5 centres de formation professionnelle à Phnom Penh, 26 autres dans 21 municipalités ou provinces, dans lesquels 69 471 personnes suivent des cours.

39. Désireux de relever les conditions de vie de la population, le Gouvernement royal a lancé des programmes qui permettent aux citoyens d'acquérir les compétences, les connaissances et le savoir-faire techniques recherchés par les entreprises en fonction de l'évolution de la société et des exigences du marché du travail. Il soutient aussi la création de syndicats et l'affiliation des ouvriers aux syndicats, droits protégés par la Constitution<sup>6</sup>.

40. Le Gouvernement royal s'est préoccupé de la gestion et de l'emploi des ouvriers locaux. En 2007, le Cambodge comptait 2 368 entreprises qui employaient 440 500 salariés, soit deux fois plus qu'en 2005 (où on dénombrait 1 229 entreprises pour 277 942 salariés). Le Ministère du travail a informé les entrepreneurs qu'ils devaient respecter la législation du travail et les autres règlements touchant à l'hygiène et à la sécurité du travail, équiper le lieu de travail d'un éclairage suffisant et créer sur place une infirmerie, salle des urgences dotée de médicaments en quantité suffisante<sup>7</sup>.

41. Cela dit, le pays continue de se heurter à un certain nombre de contraintes (le chômage par exemple) pour les raisons suivantes:

- Séquelles d'une guerre civile qui a duré plus de vingt ans;
- Pendant la période considérée, les investissements se sont concentrés uniquement sur le développement des grandes villes et villes moyennes; ils ne sont toujours pas encouragés en zone rurale;
- La production, les entreprises et l'agriculture en zone rurale se heurtent souvent à des catastrophes naturelles;
- Le coût de la main-d'œuvre en zone rurale est inférieur à ce qu'il est dans les grandes villes et villes moyennes;
- Les citoyens ne possèdent pas encore les compétences et le savoir-faire techniques exigés sur un marché du travail en mutation.

### **3. Droit de propriété et réforme foncière**

42. Le Royaume du Cambodge reconnaît à toutes les races le droit de pleine propriété ou de copropriété de la terre, garanti par la Constitution<sup>8</sup>. En même temps, le Gouvernement royal a pris des dispositions et des mesures d'aide sociale pour juguler la pauvreté par un programme foncier. À cet effet, il a distribué des terres aux citoyens qui en avaient vraiment besoin en construisant de nouveaux villages, de nouveaux établissements humains, y compris en mettant à leur disposition des terres qui avaient été déminées, en élaborant, en faveur des populations démunies, des règlements applicables aux terres occupées illégalement.

43. Le Gouvernement attache une grande importance à la réforme foncière du point de vue d'un développement économique social durable, ayant à l'esprit les dimensions historiques, politiques, économiques et sociales de la question. Aussi met-il l'accent sur le renforcement de la sécurité du régime foncier (en ce qui concerne tant le domaine de l'État que les terres privées) moyennant l'enregistrement foncier aux fins de délivrer systématiquement ou ponctuellement des titres fonciers qui permettent aux personnes

comme aux institutions habilitées à détenir des droits fonciers à en détenir la preuve. Les pouvoirs publics ont consenti de gros efforts pour atteindre cet objectif prioritaire en continuant à travailler pour relever les défis qui demeurent inscrits à l'ordre du jour du Gouvernement<sup>9</sup>.

44. Le Gouvernement royal a posé un certain nombre de bases institutionnelles et juridiques, notamment:

- Le sous-décret n° 118 relatif à la gestion du domaine de l'État et l'instruction, datée du 8 novembre 2007, relative aux programmes de distribution des concessions de terres sociales;
- L'instruction n° 2, datée du 26 février 2007, sur la question de l'occupation illégale du domaine de l'État. Tous les citoyens qui vivent au Cambodge ont le droit d'être protégés par la loi de l'expulsion forcée de multiples façons. Dans le cas où l'État a besoin de leurs terres dans l'intérêt public, il doit indemniser correctement les citoyens intéressés<sup>10</sup>;
- Les procédures d'enregistrement des terres des communautés autochtones.

45. Le Gouvernement royal reconnaît le droit des peuples autochtones à l'utilisation traditionnelle de leurs terres, y compris la démarcation des limites des villages avec l'approbation des communautés et autorités locales intéressées, de sorte que le Comité de développement de la province et le Comité de village existant peuvent coopérer au contrôle de l'utilisation des terres et à la mise au point de mesures propres à assurer que l'utilisation des ressources naturelles est compatible avec un développement durable.

46. Le Gouvernement royal a publié dernièrement par un sous-décret (de 2009) les directives applicables à l'enregistrement des terres et au droit des communautés minoritaires du Royaume du Cambodge à la propriété de leurs terres. Ces directives prévoient le droit desdites communautés de posséder et d'utiliser des terres à des fins de production agricole pour répondre à leurs besoins et approvisionner les marchés<sup>11</sup>.

47. Le Gouvernement royal a aussi fait de gros progrès en matière de déminage des terrains qui avaient été minés pendant les décennies de conflits. Le nombre de victimes de mines a sensiblement diminué, passant de 4 000 en 1996 à 900 en 2005 avant de tomber à 352 en 2007. Ces programmes et ces efforts ont contribué non seulement à régler en partie le problème humanitaire, mais aussi à encourager le développement économique et social dans le cadre de la stratégie gouvernementale définie au fil des ans. De plus, en 2006, le Gouvernement a envoyé des centaines de démineurs cambodgiens collaborer à des opérations de maintien de la paix dans plusieurs pays (comme le Soudan, et est disposé à en dépêcher au Tchad et au Congo) sous l'égide humanitaire respectivement de l'ONU et de l'Organisation internationale de la francophonie.

#### 4. Sécurité sociale

48. Le droit à la sécurité sociale est protégé par la loi. La loi définit les allocations de sécurité sociale des ouvriers et employés des entreprises privées, y compris les pensions de retraite, les allocations pour les risques liés au travail et les autres prestations qui seront définies par sous-décret.

49. Afin de mettre en œuvre le régime de sécurité sociale conformément au droit du travail, le Gouvernement royal a créé la Caisse nationale de sécurité sociale par le sous-décret n° 16, daté du 2 mars 2007, en tant qu'organisme public placé sous la supervision du Ministère du travail et de la formation professionnelle et du Ministère de l'économie et des finances. La Caisse a pour mission de gérer le régime de sécurité sociale, de garantir toutes les prestations auxquelles peuvent prétendre les assurés pour pouvoir surmonter leurs difficultés, liées à la vieillesse, à la dépendance, au décès et à d'autres risques en lien avec

le travail ou en cas de maladie et de maternité<sup>12</sup>. En plus de la Caisse nationale de sécurité sociale, le Gouvernement royal s'est aussi préoccupé du régime de sécurité sociale des anciens fonctionnaires et des personnes âgées.

50. En bref, pendant la troisième législature, il a réussi à porter secours et assistance à un grand nombre de personnes sans domicile fixe, de personnes vulnérables, dont des femmes et des enfants, de personnes handicapées et de victimes de la traite des êtres humains ou de catastrophes naturelles. Des mesures appropriées ont été prises pour freiner les arrivées de sans-abri et atténuer leur misère dans les centres urbains. Les pouvoirs publics ont coopéré avec les organisations nationales et internationales ainsi qu'avec d'autres institutions compétentes et la société civile pour offrir des débouchés aux personnes défavorisées et réduire leur vulnérabilité. Leur action s'inscrit dans le cadre de la politique du filet de protection sociale qui cherche à améliorer le bien-être de la population, notamment en relevant le niveau des pensions et autres prestations en faveur des fonctionnaires et militaires à la retraite.

51. Par ailleurs, les autorités envisagent aussi des textes de caractère social et des lois sont d'ores et déjà en cours d'examen. Ainsi, un projet de loi régissant l'adoption internationale et un autre projet visant à protéger et améliorer les droits des personnes qui ont été amputées ont été préparés pour adoption par l'Assemblée nationale dans un proche avenir. Le Cambodge a offert la possibilité aux groupes vulnérables comme les anciens combattants de constituer leur propre association pour protéger leurs intérêts<sup>13</sup>.

## 5. Droit à des soins de santé

52. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement royal accorde la priorité à la prévention et au traitement en temps opportun des épidémies quelles qu'elles soient, aux soins de santé et à la nutrition, et considère le bien-être de la population comme une condition *sine qua non* de la mise en valeur des ressources humaines et d'un développement économique et social durable. Il s'est employé à accroître le bien-être de la population en général, notamment des personnes défavorisées, des femmes et des enfants, en apportant son soutien à l'amélioration des services de santé – il veille à assurer la rentabilité, la qualité et l'accès à la prévention et aux soins – ainsi qu'en renforçant la capacité institutionnelle en matière de politique de planification financière et en mettant en œuvre une stratégie de gestion efficace des ressources humaines.

53. Grâce à quoi, le taux de mortalité infantile est tombé de 95 ‰ en 2000 à 66 ‰ en 2005. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a lui aussi chuté au cours de la même période. Le taux de mortalité maternelle quant à lui est passé de 472 à 437 pour 100 000 naissances. Les services de soins de santé et d'assainissement rural ainsi que l'approvisionnement en eau potable des zones rurales restent en deçà des objectifs du Millénaire pour le développement. Mais à seulement 0,9 ‰, le taux de prévalence du VIH est inférieur à plus de la moitié des estimations faites en 2005, qui était de 1,9 ‰.

54. Entre autres faits marquants survenus au cours des deux dernières années, il faut noter l'élaboration du nouveau plan pour le secteur de la santé, 2008-2015, qui succède au précédent; les allocations budgétaires et les investissements consacrés au secteur de la santé qui, loin de diminuer, ont augmenté. Près de 130 ONG, dont la plupart opèrent dans des zones reculées, s'attachent à soutenir le secteur de la santé<sup>14</sup>.

55. Au cours de la dernière année, on estime que 8 745 641 personnes ont consulté un médecin et que 6 607 178 nouveaux cas de maladies ont été diagnostiqués. Au total, 495 690 personnes ont été hospitalisées, dont 72 820 ont subi une intervention. Le taux de mortalité à l'hôpital a baissé de 1,76 ‰. En 2007, 20 provinces et municipalités (à l'exception de la municipalité de Phnom Penh et des provinces de Prey Veng, Stung Treng et Oddar Meanchey) ont suivi le programme national de six injections vaccinales pour les

enfants de moins de 1 an – soit un nombre total de 1 129 342 enfants –, de vaccination contre la tuberculose – 239 487 enfants – et de vaccination contre la polio – 57 660 enfants. Le Cambodge enregistre un taux impressionnant de détection et de guérison de cas de tuberculose (respectivement de 70 et 80 %) grâce à la mise en place du programme de lutte contre la tuberculose, qui a bénéficié du soutien du Japon au cours des dix dernières années. Depuis 2005, des indicateurs intérimaires donnent à penser que l'accès aux services de santé et la prestation de ces services n'ont cessé de s'améliorer et que les Cambodgiens disposent désormais de centres de santé beaucoup plus satisfaisants; la nutrition des enfants a elle aussi continué de progresser<sup>15</sup>.

56. Au fil des ans, le Gouvernement royal a mené des programmes de santé avec le financement, le soutien et l'assistance techniques d'un certain nombre d'organisations comme le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI). Le Cambodge apprécie énormément le partenariat étroit qui s'est tissé avec la communauté internationale dans le secteur de la santé.

## 6. Droit à l'éducation

57. Le Cambodge reconnaît l'importance de l'éducation en tant qu'outil indispensable du développement national. La Constitution promeut et protège le droit à l'éducation. À cet effet, pendant la troisième législature, le Gouvernement a publié le «Plan stratégique pour l'éducation, 2006-2010», l'un des volets de la «Stratégie rectangulaire» du Gouvernement et du «Plan national stratégique de développement, 2006-2010». Cette stratégie vise à faire en sorte que les Cambodgiens, enfants comme adultes, jouissent tous de chances et de droits égaux et suivent une éducation élémentaire classique ou non, sans discrimination de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de tendance politique, d'origine ou de statut social. Moralement, ce plan stratégique est en lien avec l'éducation à la culture de paix, du respect des droits de l'homme, des principes légaux et démocratiques et de justice en luttant contre la violence, la toxicomanie, la traite des femmes et des enfants et tous les types de discrimination qui pourraient être pratiqués dans la société. Il reflète l'idée d'«éducation pour tous et (de) tous pour l'éducation» qui illustre la mise en œuvre du chapitre 6 de la Loi constitutionnelle consacré à l'égalité de droits de tous les Cambodgiens.

58. Cette stratégie a permis au Gouvernement royal d'assurer beaucoup plus équitablement l'enseignement fondamental de neuf ans à tous les enfants. Le nombre d'établissements d'enseignement a augmenté de 30 % pour passer de 6 963 pendant l'année scolaire 2003/04 à 9 108 pour l'année scolaire 2006/07. Le taux d'inscription s'accroît aussi à tous les niveaux. Le nombre de bourses accordées aux enfants démunis du secondaire, dont 63,2 % de filles, s'élève à 45 754. Le nombre d'enseignants est passé de 73 642 pour l'année scolaire 2003/04 à 78 606 pour l'année scolaire 2006/07. (On trouvera d'autres données statistiques à l'annexe II.)

## 7. Liberté de religion et de conviction et diversité

### a) Religions et convictions

59. L'édification et le renforcement du «capital social», si crucial qu'aucun développement économique et social aussi dynamique fût-il ne saurait créer et faire fructifier à lui seul, prennent leur assise sur les valeurs religieuses et culturelles. Pays de tolérance, doté de traditions et d'un patrimoine culturels précieux, le Cambodge s'est employé avec succès à promouvoir différents programmes culturels et l'harmonie sociale

au sein de sa population avec le large concours des personnes intéressées, sans distinction de race, de couleur, de religion ou d'origine.

60. Le Gouvernement royal a offert à la population une grande liberté pour pratiquer sa religion et professer ses convictions: on dénombre actuellement au Cambodge 4 331 pagodes au total, dont 4 184 de l'ordre du Mahanikaya et 147 de l'ordre du Dhamayut. Au total, le pays compte 56 040 moines, dont 54 784 relèvent de l'ordre du Mahanikaya (30 741 novices et 2 403 phikus) et 1 256 de l'ordre du Dhamayut (732 novices et 524 phikus)<sup>16</sup>.

61. Les chrétiens, au nombre de 112 398, comptent 237 églises, 887 salles de prière et 199 écoles chrétiennes. Les musulmans, au nombre de 463 732, comptent 254 mosquées, 8 salles de prière et 177 écoles coraniques. Les Chinois adeptes du bouddhisme mahayana, au nombre de 102 371, comptent 80 temples et 37 salles de prière. Les caodaïstes, au nombre de 2 058, disposent de trois temples. Enfin, les bahais, au nombre de 6 995, disposent de sept temples.

b) *Diversité culturelle*

62. Par sa Constitution, le Cambodge interdit, au sein de la société, toute discrimination fondée sur la race, la religion, le sexe ou la naissance. D'après le paragraphe 2 de l'article 31, «[l]es citoyens khmers sont égaux devant la loi, ont les mêmes droits à la liberté et les mêmes devoirs sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de croyances, d'opinions politiques, d'origine de naissance, de classe sociale, de fortune ou d'autres considérations». Cette disposition garantit l'égalité devant la loi et l'égalité des chances à tous les citoyens, y compris les mesures en faveur des minorités et autres groupes défavorisés. Conformément à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale à laquelle il est partie, le Cambodge a soumis dans le courant de l'année son rapport national à l'organe conventionnel compétent.

63. La société cambodgienne est, dans l'ensemble, homogène. Mais le Cambodge attache une grande importance à la promotion du respect de la diversité, spécialement du respect des droits des personnes appartenant aux minorités, dans l'idée que la situation de divers groupes spécifiques au sein de la société et de minorités en particulier contribue pour une bonne part au développement démocratique de chaque pays. À cet effet, il a pris des mesures concrètes en créant un conseil national sur les questions ethniques et démographiques qui a des fonctions de consultation et de coordination entre les institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales dans le but prioritaire de mettre au point et d'exécuter les politiques nationales destinées à traiter des programmes et intérêts d'ordre ethnique.

## **B. Droits civils et politiques**

64. Le Cambodge s'est rallié aux principes de démocratie, de multipartisme et de pluralisme qu'il a intégrés dans son système politique de gouvernance dès les premières élections générales supervisées par l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) en 1993. La Constitution de 1993 du Royaume du Cambodge prévoit les droits fondamentaux qui garantissent l'égalité des citoyens devant la loi<sup>17</sup>. La Constitution assure aussi la protection de la loi et la protection de la liberté; elle interdit la discrimination quelle qu'elle soit, protégeant d'autres droits tels, notamment, la liberté de parole et d'expression, la liberté de circulation, le droit de constituer des associations ou le droit de réunion, le droit de pratiquer une religion et de professer des convictions, le droit à la propriété et à la sécurité.

65. Depuis le départ de l'APRONUC, le Cambodge a subi une mutation politique, passant de pays émergent d'un conflit à un pays qui entre dans une nouvelle étape, celle du renforcement de sa démocratie. Le cadre institutionnel et juridique dans lequel s'inscrivent les fonctions et les structures politiques s'est amélioré au fil des ans grâce à la participation active des partis politiques et d'autres acteurs, y compris de la société civile, à la vie politique. Après le départ de l'APRONUC, le Cambodge a su organiser les trois élections générales et les deux élections communales, la population et d'autres parties prenantes ayant largement participé au scrutin, au profit du processus démocratique.

66. Le Cambodge a aussi fait des progrès dans la consolidation de la démocratie locale à la faveur du programme de décentralisation et de déconcentration. Ce volet de l'ordre du jour politique du Gouvernement est toujours en cours d'exécution au titre du Plan stratégique.

67. Le 3 février 2002 marque un nouveau jalon dans l'histoire du Cambodge dans la mesure où toutes les personnes morales et physiques ont participé activement d'un bout du territoire à l'autre aux élections aux conseils de commune et de *sangkat* (quartier, subdivision équivalant à la commune en ville). Les deuxièmes élections aux conseils de commune qui ont eu lieu en 2008 ont encore contribué à l'action menée par le Gouvernement pour conforter la démocratie au niveau des communautés. Les élections ont apporté la preuve que les pouvoirs publics avaient effectivement tout à fait les moyens d'assurer la paix et la sécurité en période électorale, ce à quoi la démocratie ne peut que gagner. Cela montre aussi que les citoyens ont acquis une certaine maturité politique.

68. Les élections aux conseils de commune et de *sangkat* font apparaître trois grands principes de base: premièrement, le Cambodge a avancé dans la promotion de l'autonomisation des communautés locales grâce à la politique de décentralisation pratiquée par le Gouvernement. La population locale est celle qui est habilitée à déléguer à ses représentants le pouvoir de prendre part à la prise de décisions concernant l'ensemble du processus de développement de la communauté. Deuxièmement, la gouvernance de la commune ou du *sangkat* relève de la responsabilité et de la gestion conjointes de la commune ou du *sangkat*. Troisièmement, les élections locales ont engendré un processus politique qui permet à tous les partis politiques de concourir équitablement et de gagner la confiance des électeurs. Ce mécanisme politique non seulement renforcera la démocratie au niveau communautaire mais confortera aussi la stabilité politique et la sécurité en général. Il s'agit d'éléments importants propres à attirer les investissements privés et à amener le Cambodge à un développement durable à long terme. Les élections aux conseils de commune et de *sangkat* ont aussi mis au jour l'évolution positive de la capacité du Gouvernement royal à consolider la démocratie et à améliorer le respect des droits de l'homme.

69. Dans le cadre de sa politique de décentralisation, le Cambodge a fait, tout dernièrement, en mai 2009, un pas de plus en tenant des élections aux conseils de la capitale, des provinces, des municipalités, des districts et des *khans*, preuve s'il en est qu'il cherche à raffermir la démocratie, laquelle prend désormais racine à tous les niveaux des collectivités territoriales.

## 1. Droit à la vie

70. Le droit à la vie et la liberté s'inscrivent parmi les droits et libertés fondamentaux dont les êtres humains jouissent partout dans le monde dès leur naissance. C'est pourquoi le Gouvernement de la République populaire du Kampuchéa a reconnu le droit à la vie et la liberté du peuple cambodgien, ayant à l'esprit l'expérience tragique de ceux qui, en 1979, avaient survécu au régime du Kampuchéa démocratique (régime de Pol Pot). Pour protéger ces droit et liberté et compte tenu de l'histoire dramatique dont il venait de faire l'expérience, le Cambodge a aboli la peine capitale en adoptant la Constitution de 1993 qui

insiste sur la politique cohérente et les engagements du Gouvernement royal à l'égard des instruments relatifs aux droits de l'homme dans les domaines pertinents.

## **2. Liberté d'expression**

71. Le Cambodge adhère à la notion de liberté d'expression, pierre de touche de la démocratie, du pluripartisme et du pluralisme.

72. Selon la Constitution du Royaume du Cambodge, «Tout citoyen khmer jouit de la liberté d'expression, de presse, de publication et de réunion. Nul ne peut abuser de ces droits pour porter atteinte à l'honneur d'autrui, aux bonnes mœurs et coutumes de la société, à l'ordre public et à la sécurité nationale.» (art. 41). De plus, le programme politique du Gouvernement fait une large place à la liberté de la presse et à la liberté d'expression en prévoyant ce qui suit: «Le Gouvernement royal du Cambodge encourage la mise en œuvre de la liberté de la presse, de la liberté d'emploi, de la liberté d'expression, du droit de manifestation, du droit d'organiser une manifestation pacifique, de la liberté d'assister à un rassemblement dans le respect de la loi. De telles dispositions conditionnent la liberté de développement, assortie d'une prise de conscience et de la formation de convictions politiques dans une société ouverte.». Ces droits s'entendent de la liberté de rechercher et de rendre des informations publiques verbalement ou par écrit ou encore par tout autre moyen sans en être empêché.

## **3. Liberté de réunion**

73. Le Gouvernement royal du Cambodge encourage la population à organiser toutes sortes de réunions publiques conformément à la Constitution. Il autorise les personnes physiques à créer des associations ou organisations encore que la loi pertinente n'ait toujours pas été adoptée. Les demandes d'agrément doivent être déposées auprès du Ministère de l'intérieur. Au Cambodge, la société civile s'est développée de plus en plus et apporte son concours actif à la promotion des intérêts économiques et sociaux de la nation, de la démocratie et des droits de l'homme. De nombreuses organisations militantes des droits de l'homme comme les commissions pour les droits de l'homme des ONG, l'Association pour les droits de l'homme au Cambodge (ADHOC), la Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LICAHDO), tout spécialement l'Institut démocratique national (NDI), l'International Republican Institute (IRI) agissent en toute liberté dans toutes les provinces et municipalités du Royaume. En ce qui concerne les aspects institutionnels, le Cambodge a créé une commission nationale des droits de l'homme rattachée au Gouvernement, qui coordonne ses travaux et coopère avec les institutions nationales et les autres parties prenantes pour relever tous les défis qui se posent en matière de droits de l'homme. Pour ce qui est de la compétence au plan normatif, une commission des droits de l'homme avait été créée dès la première législature.

## **4. Liberté de la presse**

74. La loi relative à la presse garantit la liberté de la presse. Au titre du plan stratégique politique du Gouvernement et de la législation en vigueur, la liberté et le droit d'expression des médias ont été reconnus à l'échelle nationale dès 1992, puis progressivement encouragés.

75. Au Cambodge, il existe deux moyens de diffuser des nouvelles: la presse et la radiotélédiffusion. Les entreprises intéressées doivent obtenir l'agrément du Ministère de l'information. Afin de garantir leur liberté d'expression, d'opinion, de publication et de diffusion, les représentants de la presse sont autorisés à constituer leurs propres associations. De ce fait, nombre d'entre elles ont déjà vu le jour, à savoir l'Association de la presse, l'Alliance de la presse et le Club de la presse. Pour assurer leur crédibilité et la liberté qui leur est reconnue, conformément à la loi sur la presse, l'association a rédigé un

code de bonne conduite. Aujourd'hui la liberté de publication des médias tant en khmer que dans des langues internationales s'est améliorée et développée considérablement, les points de vue et les opinions les plus divers se faisant jour dans la société cambodgienne. En fait, la population a accès à près de 600 journaux, revues et magazines et, dans tout le pays, prend plaisir à lire.

76. Pour ce qui est de la radiotélédiffusion, sept chaînes de télévision sont en service: une chaîne publique, deux semi-publiques et quatre privées. En outre, deux chaînes de télévision par câble opèrent à Phnom Penh. On compte une quarantaine de stations de radio, dont deux publiques.

## 5. Droit de ne pas être soumis à la torture

77. Le Cambodge est partie à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et au Protocole facultatif s'y rapportant. Aussi a-t-il pris des mesures pratiques et a-t-il fait des efforts pour appliquer ces instruments. Le Ministère de la justice a publié une lettre n° 509 RBV 6106, datée du 13 septembre 1993, donnant des instructions, au sujet de quiconque commet des actes de cruauté, aux procureurs de toutes les provinces et municipalités pour qu'ils inspectent les prisons et centres de détention conformément à la Convention contre la torture. Quiconque se livre à la torture est jugé en application du droit pénal et doit par ailleurs indemniser la victime. Le Ministère de l'intérieur a adressé des avertissements à 26 agents ou responsables de l'administration pénitentiaire ou les a sanctionnés pour maltraitance ou actes dégradants sur la personne de prisonniers ou insultes à leur encontre.

78. En tant que nouvel État partie au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, le Cambodge continue d'œuvrer à la mise en place d'un mécanisme national de prévention. Les 22 et 23 janvier 2009, le Ministère de l'intérieur a convoqué un atelier sur l'application du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture au Cambodge<sup>18</sup>. L'occasion a aussi été donnée aux institutions pertinentes et autres parties prenantes d'étudier en détail et de préciser les conditions à remplir pour créer ce mécanisme national de prévention en application de cet instrument. L'atelier a débouché sur la conclusion partagée qu'il y avait tout lieu de féliciter le Gouvernement royal de chercher à mettre ce mécanisme sur pied mais qu'il fallait plus de temps pour créer un mécanisme qui réponde en tous points aux dispositions du Protocole et des Principes de Paris. À ce stade initial, le Gouvernement a pris un sous-décret portant création du mécanisme national de prévention.

## VII. Droits de la femme et de l'enfant

### A. Droits de la femme

79. Des progrès ont été réalisés dans des domaines transsectoriels comme l'égalité des sexes. Les femmes sont considérées comme la colonne vertébrale de la société et de l'économie nationale. Le Gouvernement royal a tout fait pour promouvoir la condition de la femme en appliquant de manière suivie le plan *Neary Rattanak* (les femmes sont des pierres précieuses) pour valoriser les femmes cambodgiennes et leur donner espoir en insistant sur l'équité hommes-femmes dans le développement économique.

80. Dans cet ordre d'idées, des mesures ont été prises pour remédier à la violence faite aux femmes, notamment par la loi relative à la prévention de la violence familiale et à la protection des victimes, adoptée en 2005 et mise en œuvre par un plan national d'action. La loi assure efficacement et en temps opportun une protection juridique aux victimes, dont les femmes et les enfants représentent la majorité. Depuis 2006, le Gouvernement royal n'a

épargné aucun effort pour lutter contre la traite des femmes et des enfants. De plus, une loi relative à la lutte contre la traite a été adoptée en 2008 et est maintenant en vigueur. Un plan national de prévention de la violence familiale, visant à promouvoir une prise de conscience et l'application de la législation en faveur des femmes, est en préparation.

81. Le Gouvernement royal accorde maintenant la priorité à l'application de la deuxième phase de cette stratégie de prise en compte de la dimension égalité entre les sexes dans le but de promouvoir le renforcement des capacités des femmes, leur aptitude à participer à l'éducation, au secteur de la santé et aux ressources économiques, d'éliminer la perception négative de la femme et les attitudes sexistes à leur rencontre et d'encourager les femmes à prendre part aux affaires publiques. Cette politique vise à assurer une contribution active équitable des femmes au développement national<sup>19</sup>.

82. Le Gouvernement royal a accordé l'égalité de droits aux hommes et aux femmes et pris un certain nombre de mesures pour permettre aux femmes d'exercer leurs droits au niveau des communes, des *sangkats* et des villages, dans le but notamment de promouvoir l'égalité des femmes au sein des comités de femmes et d'enfants au niveau des communes et des *sangkats*, d'encourager les femmes à prendre les choses en main au niveau des villages et de faire en sorte que 40 % d'entre elles participent au sous-comité de développement du village. Il a aussi offert aux femmes des conditions favorables pour occuper des postes de responsabilité, de direction et de gestion.

83. Sous la quatrième législature, le Gouvernement a nommé une femme vice-premier-ministre. Il s'est fixé pour principe que «le processus de sélection et de recrutement de nouveaux fonctionnaires et responsables devait permettre de sélectionner ou recruter 50 % de femmes».

84. Le Royaume du Cambodge considère le congé de maternité comme une disposition d'ordre social vitale. La Constitution dispose clairement, au paragraphe 2 de son article 46, que «[t]out licenciement de la femme enceinte est interdit. La femme a droit à un congé de maternité, avec paiement intégral de son salaire et garantie de son ancienneté et des autres avantages sociaux».

85. En particulier, s'agissant des agents de la fonction publique, le Gouvernement a pris des mesures spéciales accordant secours et assistance aux femmes en congé de maternité. Au moment de l'accouchement, la mère peut prendre un congé de trois mois à plein traitement, assorti d'autres prestations.

86. Le Royaume du Cambodge prévoit l'égalité de droits des hommes et des femmes dans le domaine de l'éducation, par tous les moyens, sous toutes les formes et dans toutes les situations, l'article 65 de la Constitution prévoyant ce qui suit: «L'État protège et promeut le droit de ses ressortissants à un enseignement de qualité à tous les niveaux et prend les mesures nécessaires pour permettre à chacun de bénéficier d'une éducation de qualité. L'État reconnaît que l'éducation physique et la pratique des sports contribuent au bien-être de tous les Khmers.».

87. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits en matière d'éducation et de profession. Pour assurer ce droit à l'égalité, le Gouvernement a arrêté toutes sortes de mesures applicables aux établissements d'enseignement à tous les niveaux, des établissements préscolaires à l'enseignement supérieur en passant par l'enseignement général et la formation professionnelle. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 36 de la Constitution, «Chacun, quel que soit son sexe, a le droit de choisir un emploi qui soit conforme à ses aptitudes et aux besoins de la société». Ce principe garantit l'égalité de droits des hommes et des femmes dans l'exécution de leurs tâches, dans le secteur tant privé que public. Ce principe est pris en compte dans toute action en justice engagée légitimement pour faire valoir le droit à l'emploi de la femme, fondé sur l'égalité de l'homme et de la femme<sup>20</sup>.

88. Au Cambodge, le paragraphe 2 de l'article 36 de la Constitution garantit le droit à l'égalité de salaire des hommes et des femmes qui exécutent le même type de travail: «Chacun, quel que soit son sexe, a droit à un salaire égal pour un travail égal». Ce principe est un autre moyen d'accorder aux femmes des conditions favorables pour obtenir une rémunération ou un salaire égal à celui des hommes pour le même type de travail, accompli dans les mêmes conditions<sup>21</sup>.

## **B. Droits de l'enfant**

89. Le Royaume du Cambodge manifeste son engagement à protéger les intérêts et les droits de l'enfant énoncés aux articles 47 et 48 de la Constitution. Il est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant. À ce titre, il a déjà soumis, en février 2009, son rapport au Comité des droits de l'enfant. Sur le plan pratique, il a repris les principes pertinents de la Convention dans plusieurs lois telles le Code du travail, la loi pénale en période de transition, le Code de procédure pénale, le Code civil, la loi portant répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle, etc.

90. Les pouvoirs publics se sont employés à appliquer la législation et les règlements protégeant les quatre droits fondamentaux de l'enfant ci-après: droit à la vie, droit à la protection, droit de participation et droit au développement, qui vont dans le sens des instruments internationaux, y compris de la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle le Cambodge est partie.

91. Le Département de la lutte contre la traite des êtres humains et de la protection de la jeunesse, qui relève du Ministère de l'intérieur, a coopéré avec le Comité de coordination de l'UNICEF, World Vision, Save the Children (Norvège) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour exécuter le Programme connu sous le nom de «Application de la loi réprimant les agressions sexuelles, le proxénétisme, la traite des femmes et des enfants». Ce partenariat s'entend notamment d'une série de cours de formation qui ont été dispensés afin de renforcer les capacités des sous-commissaires et experts de la police des provinces et des municipalités (soit 600 personnes au total), de 1 500 agents de la police judiciaire et de 294 agents des forces de police spéciales. Cette formation tendait à améliorer leurs compétences en matière d'enquête, de recherche d'éléments de preuve, d'offre d'assistance, de procédure d'interrogatoire et d'établissement de dossiers à l'intention des tribunaux<sup>22</sup>.

92. Des enfants ont été invités à assister à certains colloques nationaux et internationaux organisés par le Conseil national du Cambodge pour les enfants, des ONG et plusieurs autres organisations internationales. Les séminaires et rencontres qui ont eu lieu à cette occasion tendaient à promouvoir une action contre les agressions sexuelles et la traite dont les enfants pouvaient être victimes, dans le cadre du Forum des enfants de la sous-région du Mékong, de l'Atelier consultatif sur la violence faite aux enfants, ainsi qu'à d'autres niveaux régionaux de rencontres gouvernementales comme la cinquième Réunion consultative ministérielle sur les enfants d'Asie de l'Est qui s'est tenue à Beijing (Chine).

93. Les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans ont sensiblement diminué entre 2000 et 2005<sup>23</sup>. Les enfants handicapés souffrent de polio, de cécité, de surdité ou de déficience intellectuelle. On compte 13 598 enfants handicapés vivant dans des communautés de 11 provinces. Il ressort de statistiques fournies par 9 ONG que 194 enfants handicapés, qui souffrent de polio, cécité, infirmité motrice cérébrale, surdité de naissance, déficiences physiques et problèmes cérébraux, vivent dans des centres dirigés par des ONG.

94. Outre ces centres publics, il en existe bien d'autres qui sont soutenus par des ONG et fonctionnent en tant que partenaires du Ministère des affaires sociales, des anciens

combattants et de la réadaptation des jeunes, qui offrent une assistance aux enfants défavorisés, aux enfants des rues et aux enfants abandonnés et dont 179 sont placés directement sous la direction d'ONG. Ces centres offrent un abri temporaire, une éducation, des soins, un programme de formation, dispensant connaissances générales et compétences professionnelles. Les enfants sont ensuite réinsérés dans la société<sup>24</sup>.

95. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation, il demeure beaucoup d'obstacles à surmonter: l'absence de bâtiments scolaires dans certaines régions (dans les régions reculées et d'autres régions aux conditions difficiles); la lenteur du processus de réforme de l'éducation; la pénurie d'enseignants (dans les régions reculées et d'autres régions aux conditions difficiles); certains enseignants n'enseignent pas les matières qui ont fait l'objet de leurs études et d'autres ne possèdent pas de compétences pédagogiques; les enseignants nouvellement nommés dans des régions reculées et d'autres régions aux conditions difficiles ont du mal à trouver où se loger.

## VIII. Contraintes et difficultés

96. Malgré les progrès remarquables accomplis à la faveur de réformes capitales visant à renforcer la bonne gouvernance, les niveaux de qualité, d'efficacité et de prestation des services publics sont autant de contraintes à surmonter. En tant qu'État qui a connu par le passé toute une période de conflits, le Cambodge demeure l'un des pays les moins avancés. Il pâtit d'une économie à petite échelle. Sa croissance économique repose essentiellement sur quatre piliers, à savoir: le prêt-à-porter, le tourisme, le bâtiment et l'agriculture, secteurs trop étroits pour permettre à la population d'exercer tous les droits de l'homme. Bien que le Gouvernement ait réussi à diminuer le taux de pauvreté qui est passé de 47 % (en 1993) à 35 % (en 2004) et que, selon de nouvelles estimations, il devrait être tombé à 32 % en 2007) grâce à un taux de croissance économique élevé et à une politique en faveur des populations défavorisées, le taux de pauvreté dans les campagnes reste élevé. L'écart entre les riches et les pauvres, en particulier l'inégalité entre les populations urbaines et rurales demeure problématique<sup>25</sup>. C'est pourquoi les pouvoirs publics reconnaissent qu'il leur faut encore de l'audace dans les temps qui viennent pour s'attaquer aux contraintes et combler les lacunes dans l'intérêt de tous les droits de l'homme.

97. La concentration des terres et le nombre de paysans sans terres sont à la hausse, au détriment de l'équité et de l'efficacité de l'utilisation des sols. Par ailleurs, de vastes superficies qui ont fait l'objet de concessions n'ont pas été utilisées aussi efficacement que prévu, d'où la nécessité pour le Gouvernement d'adopter des mesures strictes pour y remédier.

98. Le filet de sécurité sociale prévu pour les ouvriers et les personnes démunies n'a pas encore fait la preuve de son efficacité.

99. La qualité de l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire est faible. La production et le trafic de drogues illégales sont devenus un problème social qui nuit actuellement et nuira plus tard au bien-être de la jeunesse cambodgienne.

100. La prestation de services de santé publique de qualité reste limitée. Malgré tous les résultats obtenus dans le secteur de la santé, le taux de mortalité maternelle demeure élevé. Le Gouvernement doit accélérer les progrès en matière de promotion des services de soins de santé, d'assainissement et d'eau potable en zone rurale s'il veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

101. L'appareil judiciaire n'a toujours pas gagné pleinement la confiance du public. Le cadre juridique n'a pas encore été tout à fait mis au point et le respect des lois laisse encore à désirer.

102. L'absence d'éducation, la violence familiale et la traite d'êtres humains sont les principaux facteurs qui empêchent les femmes de mettre pleinement en valeur leur potentiel et de contribuer au développement économique et social.

103. En général, la capacité institutionnelle du Gouvernement est encore limitée par le bas niveau des salaires et la faiblesse des plans d'incitation. La coopération entre les institutions gouvernementales reste insuffisante alors que certains cadres juridiques et réglementaires contiennent des lacunes et que les pouvoirs publics manquent de ressources pour mener à bien leurs politiques.

104. En plus, l'actuelle crise financière mondiale et d'autres crises et pressions internationales ont eu des répercussions sur les efforts déployés par le Gouvernement pour donner suite à toutes les priorités inscrites à son ordre du jour; la situation des droits de l'homme s'en est ressentie. Le Gouvernement royal reconnaît ces difficultés et son devoir de redoubler d'efforts pour prendre tout un train de mesures appropriées et dégager des ressources en faveur du progrès et du respect des droits de l'homme du peuple cambodgien, en particulier dans les domaines économique, social et culturel.

105. Maintenant que le pays progresse avec le nouveau Gouvernement issu des élections de 2008, le Premier Ministre du Royaume du Cambodge a exposé sa politique pour la phase II – et s'engage à en poursuivre l'exécution – de la Stratégie rectangulaire de croissance, d'emploi, d'équité et d'efficacité, qui forme le volet «politique économique et sociale» du «Programme politique» du Gouvernement royal issu de la quatrième législature de l'Assemblée nationale. Le Plan national stratégique de développement a également été étendu à la période 2006-2013, ce qui permet à l'actuel Gouvernement de mener à bien ses réformes pendant la quatrième législature.

106. Le Gouvernement a pour principal objectif de faire progresser le développement dans tous les domaines, de s'attaquer plus avant à la réduction de la pauvreté alors qu'il s'efforce d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire et, partant, de réaliser les objectifs de promotion des droits économiques, sociaux et culturels du peuple cambodgien. Parallèlement, il continue de mettre l'accent sur le renforcement de la bonne gouvernance et de la réforme judiciaire, condition *sine qua non* du développement durable, de l'équité et de la justice sociale.

## **IX. Stratégies nationales d'avenir**

107. Le Gouvernement royal continuera de renforcer l'état de droit, la bonne gouvernance, d'œuvrer au respect du droit et d'assurer efficacement l'application des lois pour tous les citoyens dans des conditions d'égalité en renforçant les organes législatifs, exécutifs et judiciaires de sorte qu'ils puissent remplir effectivement leurs rôles et leurs devoirs dans un esprit de responsabilité, conformément à la volonté et aux aspirations du peuple. Le Gouvernement royal continuera de lutter contre les violations de la loi, l'impunité, la corruption, la violence, la traite des êtres humains et le trafic de stupéfiants, la criminalité et la discrimination quelle qu'elle soit en menant à bien des réformes approfondies.

108. Le Gouvernement royal continuera d'assurer pleinement la justice au peuple cambodgien grâce aux chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens en vertu du droit khmer afin de juger les hauts dirigeants khmers rouges pour les crimes commis sous le régime du Kampuchéa démocratique.

109. Le Gouvernement royal continuera de poursuivre une gestion, une distribution et une utilisation des terres sérieuses, équitables et efficaces en veillant à l'enregistrement des terres et en accordant des titres fonciers pour assurer la sécurité du régime foncier; de lutter contre l'invasion anarchique et illégale des terres (y compris des lacs, forêts, forêts inondées, plages, montagnes et îles); d'empêcher la concentration de terres inutilisées ou improductives, et de résoudre les différends fonciers dans la transparence et l'équité. Il mènera des études rigoureuses avant d'accorder des concessions de terres et de renforcer la gestion des concessions selon la législation, les règlements et les contrats. Dans le cadre des concessions de terres sociales, il encourage la distribution de terres aux personnes défavorisées privées de terres et augmentera les investissements publics afin de créer des conditions de vie favorables pour ceux à qui auront été accordés de nouveaux lopins. Il poursuivra la délimitation des frontières administratives des *khums* (communes) et des *sangkats* et mettra au point une stratégie nationale de développement pour les grandes villes et les centres urbains. Il continuera d'appliquer la politique d'exonération fiscale appliquée aux terres agricoles exploitées par les ménages.

110. Le Gouvernement royal est fermement attaché à la réalisation de l'objectif "Éducation pour tous" en créant un environnement favorable qui assure l'égalité d'accès de tous les enfants et jeunes cambodgiens à une éducation de qualité, quels que soient leur statut social, leur région géographique, leur groupe ethnique, leur religion, leur sexe ou leur handicap physique éventuel. Il est déterminé à atteindre ces objectifs – tous les enfants doivent pouvoir terminer l'école primaire d'ici à 2010 et un enseignement de base de neuf ans d'ici à 2015 – en créant davantage d'écoles de proximité.

111. Le Gouvernement royal encouragera aussi le développement du secteur de la santé pour augmenter l'efficacité, l'équité et la durabilité des services de santé offerts à la population. Il reverra à la hausse le budget de la santé et continuera de construire davantage d'hôpitaux de référence, de centres de santé et de dispensaires. Il améliorera les services sociaux pour les groupes vulnérables comme les groupes défavorisés, les victimes de catastrophes naturelles ou autres, les personnes âgées abandonnées, les orphelins, les personnes sans abri et les personnes handicapées, etc. pour leur offrir de meilleures conditions de vie et leur permettre de s'insérer dans les grands courants de développement économique et social. De même, il créera un environnement favorable aux groupes vulnérables afin qu'ils puissent accéder plus facilement à l'éducation, à la formation professionnelle et à des débouchés sur le marché du travail. Il s'emploiera à appliquer la politique d'amélioration du niveau de vie et à accroître la participation des anciens combattants et des fonctionnaires à la retraite, en particulier au niveau local. Pour parvenir à cet objectif à long terme, il instaurera un régime de sécurité sociale à l'intention des fonctionnaires, du personnel des Forces armées, des ouvriers, des employés et des Cambodgiens de tous les milieux comme prévu dans la Stratégie de développement du secteur financier, 2006-2015.

112. Le Gouvernement royal continuera d'améliorer les conditions de travail des ouvriers et employés régies par les dispositions du droit du travail et de rendre celles-ci conformes à l'évolution de la situation économique et sociale et des normes internationales en matière de travail, en particulier de rester saisi des demandes d'augmentation du salaire minimum et de réduction des heures de travail, à la lumière de l'environnement économique national et international, de la concurrence sur le marché et de la nécessité de susciter un environnement propice aux investissements. Dans le même temps, il renforcera la liberté syndicale pour que les syndicats représentent des intérêts légitimes et œuvrent véritablement à améliorer le sort et les conditions de travail des ouvriers et des employés.

113. Le Royaume du Cambodge apprécie le soutien que lui offre la communauté internationale en matière de droits de l'homme. Il espère que tous les pays et organisations internationales amis, y compris la société civile, dont les ONG, partageront avec lui leurs expériences et bonnes pratiques en lui faisant part de leurs recommandations à l'occasion de l'EPU et lui apporteront encore leur assistance technique pour qu'il puisse renforcer ses capacités institutionnelles dans le domaine des droits de l'homme et, partant, faire progresser la démocratie, au profit de la paix, de la stabilité, du progrès et de la prospérité.

#### Notes

<sup>1</sup> The UN departure did not resolve all the problems, including national reconciliation inside the country. The achievements of full peace and stability of Cambodia have been made possible over the last decade due to the win-win policy of the Royal government.

<sup>2</sup> These laws comprise, among others: Suppression of Gambling, Land Management, Urbanization and Construction (23/05/1994), Organization and Functioning of the Council of Ministers (19/07/1994), Investment (04/08/1994), Immigration (26/08/1994), Co-statutes of Civil Servants (21/10/1994), Organization and Functioning of the Supreme Council of Magistracy (22/12/1994), Commercial Procedures and Registration (03/05/1995), Commercial Chambers (16/05/1995), Statutes of Bar (15/06/1995), Press (18/07/1995), Retirement Pension and Benefits for Soldiers of the Royal Cambodian Armed Forces with Incapability (18/10/1995), Suppression of Kidnapping, Trafficking, Sale and Exploitation of Human Persons (29/02/1996), Law on Nationality (20/08/1996), Environmental Protection and Natural Resources Management (18/11/1996) Drug Control (09/12/1996), Management of Pharmaceuticals (09/12/1996), Labour Law (10/01/1997), Law on the Elections of the Members of the National Assembly (1997-2002), Law on the Election of Commune Councils 2001.

At present Cambodia have 185 judges, of which 21 are females and 163 are practicing judges, 17 being females. There are 34 prosecutors. There are 53 deputy prosecutors and 52 practicing prosecutors, of which one is female. There are 2 Prosecutor Generals, 1 female and 2 deputy Prosecutor Generals. Until 2009 Cambodia has 656 lawyers (of which 113 are females, 487 are practicing lawyers, 90 are females; and 74 lawyers who are under the courses, 10 females).

<sup>3</sup> Preliminary derived analysis of data from the smaller scale 2007, Cambodia Socio-Economic Survey estimates of more than 1 percentage point per year. Poverty level has declined at all sub-national levels: in Phnom Penh (0.8 per cent from 4.6 per cent), other urban areas (21.9 per cent from 24.7 per cent) and rural areas (34.7 per cent from 39.2 per cent), decreasing by about 16 per cent). On present trend, much more concerted efforts would be needed to reduce overall poverty levels to 25 per cent by 2010 and 19.5 per cent by 2015. Urgent measure are necessary to be taken to ensure safety nets for the most vulnerable through subsidies and targeted labour intensive work I food for work programs. In general, the poverty reduction rate has declined from 35 per cent in 2004 to around 30 per cent in late 2007.

<sup>4</sup> With the RGC assistance, there is an increase in the number from 9,526 Cambodians to be working abroad in 2007 as compared to 2006 figure of 3,636.

<sup>5</sup> Article 261 in the labour Law states in: "No foreigner can work without the labour ID card and registered book issued by the Ministry of Labour".

<sup>6</sup> This right is guaranteed and protected by article 36.5 of the Constitution: "Cambodians (males and females) have the rights to create trade unions and participate in the trade unions". Article 271 of the Labour Law stated that: "All labourers regardless of sex, age, nationality have the rights to participate in the professional trade unions of their free choice".

<sup>7</sup> Cambodia extends its bilateral cooperation on sending workers to foreign countries (such as Thailand, Malaysia, and South Korea) with the aim of strengthening capacity, skills and trainings. Cambodian workers in Malaysia accounts for 10,670 workers, Thailand account for 6,114 workers, and the Republic of Korea account for 4,038 persons. Meanwhile, the Royal Government had cooperated with Thailand to identify and issue ID cards for Cambodian workers who worked illegally in Thailand to become legal workers for 46,300 workers.

<sup>8</sup> According to article 44 of the Constitution, "All persons, individually or collectively, shall have the right to ownership. Only natural persons or legal entities that have Khmer nationality shall have the

right to own land. Legal private ownership shall be protected by law. The right to confiscate properties from any person shall be exercised only in public interest as provided for under the law and shall require fair and just compensation". Foreigners who have no Khmer nationality shall not be allowed to have the right to own land.

- <sup>9</sup> The required policy and legal framework for effective implementation of the Land Law has been developed and approved over the year in view of historical, political, economic, and social dimension of land issue, such as: Sub Degree on State Land Management; Guiding Circular Illegal Land Occupancy of State Land; Prakas on Identification, Mapping, Classification of State Land; the Inter-Ministerial Prakas on Strengthening of Cadastral Commission; Joint Prakas on the Mechanism for Agricultural Dissemination Service Delivery for Social-Land-Concession Using Farmers; Joint Guidelines on Strengthening of Performance of all level of Cadastral Commissions; etc. Further, other related works are under way such as drafting the Policy on Land Evaluation.
- <sup>10</sup> Article 5 of Land Law stated that: "No person may be deprived of his ownership, unless it is in the public interest. An ownership deprivation shall be carried out in accordance with the forms and procedures provided by law and regulations and only after the payment of just and equitable compensation."
- <sup>11</sup> The indigenous minorities who benefited from this policy of this land ownership are Phnong, Kouy, Cha's ray, Kroeng, Proav, Snang, Kraol, Meorl, Kra Chus, Pour, Khoun, Chong, Stouy, Sa'Ouch, Rodeor, Khek, Ro'Ang, Spoung, Loern, SamRe, and other indigenous peoples of about 1 per cent of the total population. In compliance with the act issued by the Ministry of Labour and Vocational Training, the labourers and employees will receive: Medicare for injuries caused by work accidents at hospitals or at the contracted health clinics of the National Social Security Cash Box free of charge, Allowances for provisional loss of work competency including wages while being treated in hospitals and holidays after treatment specified by doctors. Retirement benefits funds that will be provided for work accidents that causes the loss of work competency from 20 per cent upward. Allowances for the death of the person who is the victim of work accidents; allowances for the body cremation of a person who is the victim of work accidents.
- <sup>12</sup> In compliance with the act issued by the Ministry of Labour and Vocational Training, the labourers and employees will receive: Medicare for injuries caused by work accidents at hospitals or at the contracted health clinics of the National Social Security Cash Box free of charge, Allowances for provisional loss of work competency including wages while being treated in hospitals and holidays after treatment specified by doctors. Retirement benefits funds that will be provided for work accidents that causes the loss of work competency from 20 per cent upward. Allowances for the death of the person who is the victim of work accidents. Allowances for the body cremation of a person who is the victim of work accidents.
- <sup>13</sup> The Social Security System provides support with the allowances for retired government officials, namely for those who are professionally disabled, maternity holidays, illness, work accidents, and demise. Up to 2007 there are 26,486 retirees (3,527 dead), 6,217 have lost their professionalism (1,376 dead), wives of retirees are 9,341 and children of retirees are 17,594. The Royal Government spent annual budget of 28,043,225,700 Riels for the Social Security Regime. Up to 2007 all types of veterans are 89,184 and their children 305,553 that the Royal Government has to allocate the national budget of 52,028,763,852 Riels to assist them and are giving them with Social Land Concession; build 240 houses for them by arranging them as a model village at a bordering region of Kampot and Kompong Speu provinces. In particular the Royal Government has spent US\$ 1 million to build houses for amputees in Siem Reap province as well. Veterans include handicaps, retirees, those who lost their work competency, and families of the dead soldiers are about 90,000 including 30,000 dependents that the Royal Government has to provide with the Social Security Regime to support their livelihoods. At present, the Royal Government has constantly improved the policies toward the veterans in accordance with the national budget such as: provide first time support allowances for handicaps; provide monthly wage for the families of the dead who still have parents or caretakers, wife or husband of 3200 Riels per person.; modifying the monthly wages for wife or husband of the handicaps, retirees, and those who lost their work competency from 3,000 Riels to 6,000 Riels; provide 20,000 Riels of livelihood allowances per month for handicaps, retirees, and those who lost their work competency from July 2008 to December 2009. In the 4<sup>th</sup> mandate of the National Assembly the Royal Government has pushed to establish the Social Security Regime for Veterans as well. The Royal Government has also paid attention to the Social Security for the vagabond

wanderers and beggars through the creation of a National Committee and Sub-National Committee to tackle the problems of vagabond wanderers and beggars that the Ministry of Social Work, Veterans, and Youth Rehabilitation had created 6 points of strategies and plans of actions for solving the relevant problems based on humanitarian basis. In the past 5 years, 4,784 insane vagabond wanderers were gathered and provided with provisional shelters in the Social Centers. They are provided with educational services and health care, short course training for skills and psychological support including financial support so that they can reintegrate themselves into their own communities. At the same time the Royal Government has also paid attention to the Social Security for handicaps. The Kingdom of Cambodia have 11 Rehabilitation centers for handicaps and 2 workshops which are being active that have provided 19,853 artificial legs, 64,317 artificial arms, 9,551 shouldered canes, 4,985 armed canes, and provide treatment by movements for 57,227 handicaps. 59,240 handicaps had received skills training from these centers without payment and they were provided with accommodation and travel expenses as well. The Royal Government had set up 7 Handicaps Vocational Training Centers. 4,061 handicaps are being trained with 15 diversified skills. The Centers have also trained 1,147 handicaps for collective work programs. At present 3,015 handicaps possess their own businesses and others have received jobs in various private companies. Policy for the old-aged persons has been established and undertaken. "The First October Old Person Day" is observed to pay gratitude for old persons. There are 331 old person associations for mutual help at various communities.

- <sup>14</sup> Public health facilities are comprised of 8 National hospitals, 77 Operational Districts, 73 referral hospitals, 949 health centers, 105 health posts, all of which make up a total of 9661 beds for patients treatment. In the Kingdom of Cambodia, there are 2,162 medical doctors, 1,267 medical assistants, 42 medical professors, 5 doctors of pharmacists, 429 pharmacists, 110 secondary pharmacists, 33 primary pharmacists, 175 doctors of dentists, 67 dentists, 23 primary dentists, 84 massage therapists, 3,464 secondary nurses, 1,845 secondary midwives, 33 primary midwives, 409 secondary laboratory technicians, 23 primary laboratory technicians, 6 scientists, 3 anesthetists, 1,223 other personnel, and 414 non-medical skilled staffs).
- <sup>15</sup> In 2007, private health services consists of polyclinics, medical cabinets, health care clinics, dental clinics, medical laboratories, pharmacy, Sub-pharmacy (A), Sub-pharmacy (B), maternity clinic, clinics for ears, nose, throat, and eyes treatments, and traditional herbs nationwide amounted in total to 4,563 places of which 1,736 places are legal and 2,827 are illegal (most of them are just outpatients consultation rooms, sub-pharmacy (B), eye labs, and traditional herbs treatment. On a separate basis, in Phnom Penh municipality, in 2007, private health services (medical cabinets, dental cabinets, massage therapy room, health care clinics, laboratories, maternity clinic, in-patient clinics, and polyclinics) constitute a total of 869 places among which 413 are legal and 455 are illegal (most of them are dental cabinets).
- <sup>16</sup> This statistical data is obtained from Ministry of Religion and Cults on pagodas and monks nationwide 2008-2009 dated on 7 June, 2009).
- <sup>17</sup> Article 35 and 36 of the constitution state that: "Khmer citizens of either sex shall have the right to actively participate in politics." "Citizens of either sex of at least eighteen years old, have the right to vote. Citizens of either sex of at least twenty five years old, have the right to stand as candidates for the election." "Khmer citizens of either sex of at least forty years old, have the right to stand as candidates for the election as the members of the Senate".
- <sup>18</sup> The Workshop was held with the participation of representatives of the Sub-committee on the Prevention of Torture, and supported by the Cambodia Office of the High Commissioner for Human Rights and the Danish based Rehabilitation and Research Centre for Torture Victims.
- <sup>19</sup> Based on the principle of equality, the RGC has made its continuous efforts to undertake a number of measures to implement it in line with other provisional laws. This is to ensure the growth and progress of women in all fields ranging from political, economic, social and cultural aspects with the aim to provide women with full human rights and the freedom determined in article 35-1 of the Constitution: "Khmer citizens of either sex shall have the right to participate actively in the political, economic, social and cultural life of the nation. Any suggestions from the people shall be given full consideration by the grant of the State." Article 2 of the Civil Code state that: " This code defines the principle to ensure dignity of individual with equality between men and women and the right to own property as stipulated in the Constitution." The RGC always pays attention on all measures in order to speed up the implementation of this principle in its political platform to ensure the increase of the

participation from women to reach the maximum level in all institutions at national, provincial and local levels.”

- <sup>20</sup> Obviously, in 2008 there were 1, 556 enterprises having in total 674, 673 staffs and, among those, there were 601, 753 female staffs.
- <sup>21</sup> Rights to equality between men and women within the family in Cambodia are protected under the laws (art. 29 of the Law on Marriage and Family state that: “In family, a husband and wife are equal in all aspects”; also the details of the rights are stipulated in many provisions of the Civil Code (art. 974).
- <sup>22</sup> At the same time, the video documentary was made called “The Victim”, and it was broadcasted on TV. The department provides a hotline service 24 out of 24 hours receiving incoming call in two languages, English and Khmer, and 800 incoming calls were made in average per year. Moreover, up to 2007, the department has set up a special interview room called “Child Friendly Interview Room” using installed video camera at 10 provincial/ municipal police commissions aiming to get rid off fear of the child victim when conducting an interview with them.
- <sup>23</sup> The infant mortality rate has decreased from 95 in 2000 to 66 in 2005 among 1000 new births survival rate. At the same time, the mortality rate of children under 5 years old has increased from 124 out of 1000 new births in the same year. The decrease of the mortality rate of infants and children resulted from many factors including the decrease of a number of new born babies delivered per woman in average, the decrease of poverty rate, the better of nutrition situation of children and mothers, the obtaining of water sanitation, and living with hygiene, the increase of vaccination provided, plus better health care service.
- <sup>24</sup> According to the statistics, there are 6, 383(2,453 females) orphans and infants abandoned by their parents are living under the management of those NGOs; they have been assigned to live in home-based family having one babysitter working as a care taker.
- <sup>25</sup> A recent data indicates 30 per cent of people are still living under poverty line in Cambodia.
-